



# LE PETIT TRAIT D'UNION N°63 JUIN 2021

Directeur de Publication : Maire de Nouâtre

N° de permanence : 06 76 36 96 41

Site Internet : [mairie-nouatre.fr](http://mairie-nouatre.fr)

## LES GENS DU VOYAGE

Nous n'ignorons pas que le stationnement de dix caravanes des gens du voyage sur une partie du stade municipal du 26 avril au 7 mai a posé un certain nombre de problèmes aux habitant(e)s de la commune.

Nous sommes intervenus auprès des intéressés et auprès de la gendarmerie, chaque fois que nous en avons été avertis.

Nous n'ignorons pas non plus qu'une pétition sur cette question a circulé mais cette pétition ne nous a pas été remise et nous n'en connaissons donc ni le contenu, ni les signataires.

Il faut savoir que l'article 1 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dispose que « *les communes de moins de 5000 habitants doivent permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant une période minimale de 48 heures.* »



Il faut aussi savoir que cette même loi garantit à ces personnes, « *dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles* » et qui sont, il ne faut pas l'oublier, des citoyens

français, le droit de mener le genre de vie qu'ils souhaitent.

Il faut savoir enfin que toutes les communes qui ont tenté d'empêcher le stationnement ou qui ont essayé de faire partir des caravanes ont rencontré de grandes difficultés, ont eu à faire face à de nombreux problèmes et n'ont été que peu aidées par les autorités préfectorales.

C'est pourquoi, depuis longtemps, la politique de la commune a été de négocier pour trouver une solution amiable la plus satisfaisante possible.

Nous avons donc rédigé une convention d'occupation qui prévoit notamment :

- Le séjour de 12 caravanes au maximum pour une durée de 15 jours au maximum exclusivement sur la partie à droite après l'entrée du stade municipal.
- Le paiement de 2 € par jour et par caravane pour le paiement de l'eau et de l'électricité.
- La remise en état des lieux avant le départ.

Nous avons aussi pris des mesures pour empêcher que des caravanes s'installent sur d'autres parties du stade et en particulier sur les terrains de football.

Nous espérons que la population de notre commune, dans sa grande majorité, comprendra cette politique pragmatique du « vivre ensemble », conforme à la loi et aux intérêts bien compris de toutes et de tous.

## MATINÉE CITOYENNE

Comme les années passées, nous organisons une matinée citoyenne, ouverte à toutes et à tous, pour l'amélioration de notre cadre de vie et le nettoyage des bords de Vienne, dont voici le programme

**SAMEDI 12 JUIN de 8 h. à 13 h.**

**8 h. R.V. sur les Chaumes pour le petit-déjeuner des participant(e)s.**

**8 h.30/12 h. 30 :**

**Équipe 1 : Chemin du Biez et bords de Vienne dans le Bourg.**

**Équipe 2 : Chemin de la Tournière, Noyers.**

**Équipe 3 : Chemin de la Vienne, Les Maisons Rouges.**

**13 h. Pique-nique (fourni) sur les Chaumes.**

Nous vous demandons, pour une bonne organisation de cette matinée, de vous inscrire à la mairie (en direct ou par mail) en précisant si vous resterez pour le pique-nique et de venir avec votre matériel (gants, sécateur, débroussailleuse, etc.)



*Matinée citoyenne 2018*

## CÉLÉBRATION DU 8 MAI

La victoire contre l'Allemagne nazie a été célébrée, étant donné les contraintes sanitaires, par une délégation restreinte, qui a déposé des gerbes devant le Monument aux morts du cimetière du bourg.

Cette délégation était composée de MM Degenne et Pagé (Association des Anciens Combattants), du lieutenant-colonel Burolet, chef de corps de la 14<sup>ème</sup> BSMAT et de l'adjudant-chef Picard, conseiller municipal, responsable de la sono, de Mme Sophie Garnier, 1<sup>ère</sup> adjointe et de Pierre-Marie Danquigny, maire de Nouâtre. Les photos ont été faites par Laurent Augras, 2<sup>ème</sup> adjoint.



## FÊTE DES PARENTS

La commune de Nouâtre a été la première à organiser, en 2019, une « fête des parents » (photo ci-dessous) en lieu et place des traditionnelles Fête des mères et Fête des pères.

Nous renouvèlerons cette initiative le  
**VENDREDI 2 JUILLET À 18 h.**  
**CANTINE MUNICIPALE**



**Attention : le nombre de places étant limité à 60 personnes (enfants non compris), il est impératif de vous inscrire à la mairie.**

## PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Depuis le 28 juillet 2020, il vous est possible de payer vos impôts, vos amendes ou vos factures des collectivités locales et hospitalières, en numéraire ou par carte bancaire à

### L'INSTANT CAFÉ NOUÂTRE

Pour cela, les factures doivent comporter un QR code et porter la mention « payable auprès d'un buraliste ».

Le paiement est effectué dans le limite de 300 € en numéraire, de manière sécurisée et en toute confidentialité ; le buraliste n'a pas connaissance de la nature du paiement et l'utilisateur reçoit un justificatif de son règlement. Les paiements par carte bancaire se font selon les mêmes modalités, avec un plafond de 300 € pour les impôts et sans limite de montant pour les autres types de factures.



Ce dispositif constitue une offre de service supplémentaire pour les usagers qui ne disposent pas de compte bancaire ou qui ne maîtrisent pas les procédures de paiement en ligne. Il leur permet en outre de bénéficier d'un service de proximité de leur domicile, sur des horaires élargis.

La Direction Départementale des Finances Publiques nous a informés que le nombre de paiement était actuellement relativement faible (moins de 5 par mois) et nous a donc invités, afin qu'il perdure, à la faire connaître.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la commune [mairie-nouatre.fr](http://mairie-nouatre.fr)

## À NOTER

**Du 7 au 13 juin** : semaine nationale de l'identification des chiens et des chats.  
Voir [www.identifier-mon-animal.fr](http://www.identifier-mon-animal.fr)



Nous vous rappelons que cette identification obligatoire doit être réalisée par un(e) vétérinaire ; elle contribue à la protection de votre animal et vous permet de voyager librement avec lui.

**Mardi 8 juin 19 h. Conseil Municipal.**

### SAISON CULTURELLE DE LA CC-TVV

**12 juin 16 h. et 18 h. 30** : L'attrape-rêve (sieste musicale) à Antogny-le-Tillac (Séigny).  
Réservation indispensable au 02 47 65 66 20.

**26 juin 9 h.30. Randonnée musicale** de L'école de musique de Sainte-Maure de-Touraine. Départ à la gare de Champigny-sur-Veude.

**5 juillet de 9 h 30 à 12 h.** une agence mobile de **Val Touraine Habitat** sera présente sur la Place Ludovic Bouchet.

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.**

**FAITES-VOUS VACCINER !**

# ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

## ÉLECTIONS RÉGIONALES

**Ce double scrutin aura lieu  
les dimanches 20 juin (premier tour)  
et 27 juin (second tour),  
de 8 heures à 18 heures  
dans la cantine municipale.**

Deux bureaux, avec entrée et sortie séparées, seront installés dans la même salle. Il sera nécessaire de rentrer d'abord dans le bureau pour les départementales et de sortir puis de rentrer ensuite dans le bureau pour les régionales.

**Les élections départementales** permettent d'élire les conseillers départementaux, qui siègent au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Chaque canton est représenté par un binôme mixte avec deux suppléant(e)s.

Pour notre canton (celui de Sainte-Maure-de-Touraine), trois binômes sont candidats :

1. Madame Nadège ARNAULT et Monsieur Étienne MARTEGOUTTE  
Suppléant(e)s : Mme Florence BOULLIER et M. Sébastien PROUTEAU
2. Madame Danièle ATZENHOFFER et Monsieur Joseph LOZANO  
Suppléant(e)s : Mme Caroline BARRANGER et M. Joseph BESSE
3. Madame Sophie HERVÉ et Monsieur Stéphane SOURDAIS  
Suppléant(e)s : Mme Valérie BOUCHAUD et M. Christian BARILLET

**Les élections régionales** permettent d'élire les conseillers régionaux, qui siègent au Conseil Régional de la Région Centre Val-de-Loire. Chaque département est représenté par un certain nombre de conseillers élus à la proportionnelle sur une liste ayant une tête de liste régionale et une tête de liste départementale.

Pour notre département, sept listes se présentent :

1. **Un nouveau souffle écologiste et solidaire** (M. Charles FOURNIER)  
Tête de liste départementale : Mme Gaëlle LAHOREAU
2. **Ensemble, le meilleur est avenir** (M. Marc FESNEAU)  
Tête de liste départementale : M. Perico LEGASSE
3. **Pour une région qui vous protège avec le Rassemblement National et alliés** (M. Aleksandar NIKOLIC). Tête de liste départementale : M. Lionel BÉJEAU
4. **Plus fort, ensemble ! Avec François Bonneau** (M. François BONNEAU)  
Tête de liste départementale : Mme Temanuata GIRARD
5. **Démocratie écologique** (M. Jérémy CLÉMENT)  
Tête de liste départementale : M. Mathieu GUYARD
6. **Union de la droite, du centre et des indépendants** (M. Nicolas FORISSIER)  
Tête de liste départementale : M. Frédéric AUGIS
7. **Lutte Ouvrière. Faire entendre le camp des travailleurs** (Mme Farida MEGDOUD)  
Tête de liste départementale : Mme Anne BRUNET

**VOTEZ BLEU, VOTEZ ROUGE, VOTEZ VERT, VOTEZ BLANC  
MAIS VOTEZ !**